

**Question avec demande de réponse écrite E-000296/2014
à la Commission**

Article 117 du règlement

**Andrey Kovatchev (PPE), Peter Liese (PPE), Alojz Peterle (PPE), Françoise Grossetête (PPE),
Petru Constantin Luhan (PPE) et Claudette Abela Baldacchino (S&D)**

Objet: Rôle de la Commission dans les initiatives visant à assurer aux patients un accès universel à des services de santé de qualité axés sur la personne

À la suite de la conférence sur les systèmes de santé viables pour une croissance inclusive en Europe, organisée durant la présidence lituanienne du Conseil, et dans le prolongement de la déclaration de Vilnius qui en est issue, déclaration qui préconise l'accès universel à des services de santé de qualité axés sur la personne, ainsi qu'une logique de partenariat pour dégager des solutions efficaces permettant d'améliorer l'égalité d'accès, quel rôle peut jouer la Commission pour faire progresser ces travaux, et en particulier la mesure, l'évaluation, la comparaison et l'amélioration de cet accès entre les États membres de l'Union européenne et au sein de ceux-ci?